Démarche : Autorisation anticipée de chasse du sanglier en Seine Maritime du 1er juin au 14 août de l'année 2025 Organisme : Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Vu l'article R.424-8 du code de l'environnement; Vu le décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 ; Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2024 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Seine-Maritime pour la campagne 2024-2025. Civilité ☐ Mme Nom Merci d'indiquer votre nom Merci d'indiquer votre prénom Adresse complète Merci d'indiquer votre adresse complète

Téléphone

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone

Autorisation anticipée de chasse du sanglier en Seine Maritime du 1er juin au 14 août de l'anne	ée :
détenteur d'un droit de chasse sur la commune de Merci d'indiquer la commune	
autre commune 2 Merci d'indiquer la commune	
autre commune 3 Merci d'indiquer la commune	
Je demande l'autorisation de chasser le sanglier du 1er juin au 14 août de l'année en cours, sur le territoire défini ci-dessus, pour lequel je détiens le droit de chasse	
Tous modes de chasse autorisés Cochez la mention applicable Oui	
□ Non	
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de chasse suivante:	
tir à balle pour les armes à feu, et chasse à l'arc autorisée Cochez la mention applicable Oui	
Non	
Je m'engage à :	
Déclarer dans les 72 heures le prélèvement à la fédération des Chasseurs 76 selon les modalités du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sous peine de refus d'une autorisation pour les prochaines demandes. La FDC76 transmettra le bilan des prélèvements au Préfet pour le 15 septembre. Cochez la mention applicable Oui	
☐ Non	